



Agence immobilière

PLAGE BENOIT

LA BAULE • 02 40 60 31 82

HONORAIRES 2022

Locations Saisonnières

Honoraires de Gestion	:	8 % TTC	} A la charge du Propriétaire } A la charge du Locataire } A la charge du Locataire
Honoraires de Location	:	15 % TTC	
Frais de dossier	:	100 € TTC	

Locations à l'Année

Honoraires de Gestion	:	7 % TTC	} A la charge du propriétaire mensuellement } A la charge du Propriétaire } A la charge du Locataire
Frais Etat des lieux	:	3 € / m ²	
Frais de Rédaction de bail	:	9 € / m ²	

(décret n°2014-890 du 1er Août 2014, applicable au 15/09/14)

Les Frais d'état des Lieux et Rédaction de Bail seront supportés équitablement par le locataire et le propriétaire.

Transactions Immobilières

Entre 0 et 50 000 €	:Forfait de 4 500 € TTC
De 51 000 à 500 000 €	: 5 % TTC
De 501 000 € et plus	:4 % TTC

Les Honoraires s'entendent à la charge de l'acquéreur et incluent la TVA à 20 %